

OdPe²³

Observatoire départemental
de la Protection de l'Enfance de la Creuse

Comité stratégique

Mardi 10 juin 2025

Direction Enfance Famille Jeunesse

Aide Sociale à l'Enfance



ORDRE DU JOUR

- Rapport 2024 de l'ODPE23
- Bilan 2024 des évaluations des ESMS
- Suivi du schéma départemental de la Protection de l'Enfance
- Questions diverses



RAPPORT 2024 DE L'ODPE23

OBJECTIFS DU RAPPORT 2024

- **Evaluer l'efficacité des actions** : Le rapport a pour objectif de fournir des données fiables et d'analyser les résultats des actions afin de mesurer leur impact en termes de prévention et de protection de l'enfance. L'observatoire joue un rôle essentiel dans la collecte et l'analyse des données.
- **Orienter les décisions politiques** : Les recommandations formulées dans le rapport serviront de base pour le développement de nouvelles stratégies, favorisant ainsi des interventions plus ciblées et efficaces, indispensables pour l'élaboration du prochain schéma départemental en 2027.
- **Améliorer les pratiques professionnelles** : Les recommandations aideront également les professionnels à améliorer leurs pratiques.

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DES DONNÉES



Sources de données variées : les données sont collectées à travers une combinaison des données issues des outils de gestion utilisés par le département, des données nationales et des rapports des partenaires, ce qui enrichit le processus de collecte.



Rapports des partenaires : les rapports des partenaires jouent un rôle clé dans la collecte, fournissant des perspectives externes et des données complémentaires.



Approche intégrée : cette méthode intégrée garantit une précision optimale et une couverture étendue des activités, assurant ainsi des résultats fiables et complets.



Analyse des tendances d'activités : une analyse détaillée des données comparatives sur plusieurs années met en évidence les tendances croissantes ou décroissantes des activités tout en déterminant la durabilité de ces tendances.



AXE PREVENIR

Cet axe est dédié à la Protection Maternelle et Infantile (PMI), avec un focus sur les statistiques cruciales pour l'année 2024. Il vise à renforcer les actions de prévention en matière de santé et de bien-être des futures mères et des enfants de moins de six ans, en tenant compte des enjeux liés à la baisse des naissances.

AXE PRÉVENIR – CHIFFRES CLÉS PMI

1

445

actions de prévention destinées aux (futures) mères réalisées, dont près de 52% de visites à domiciles, soulignant l'importance de l'entrée de la PMI dans le dispositif PANJO

2

3 392

consultations et visites à domicile pour les enfants de moins de 6 ans effectuées, reflétant un bon suivi préventif

787

bilans de santé en école maternelle pour les enfants de 3 à 4 ans

3

850

consultations ou entretiens de planification ou de conseil conjugal réalisées

109

Actions collectives en action promotion de santé sexuelle

AXE PREVENIR – FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES 2025

01

Poursuite du dispositif PANJO : l'ensemble de l'équipe de la périnatalité a été formé sur de la supervision et de l'appui technique. La dynamique est enclenchée lié à une politique de service soutenu par les décideurs politiques.

02

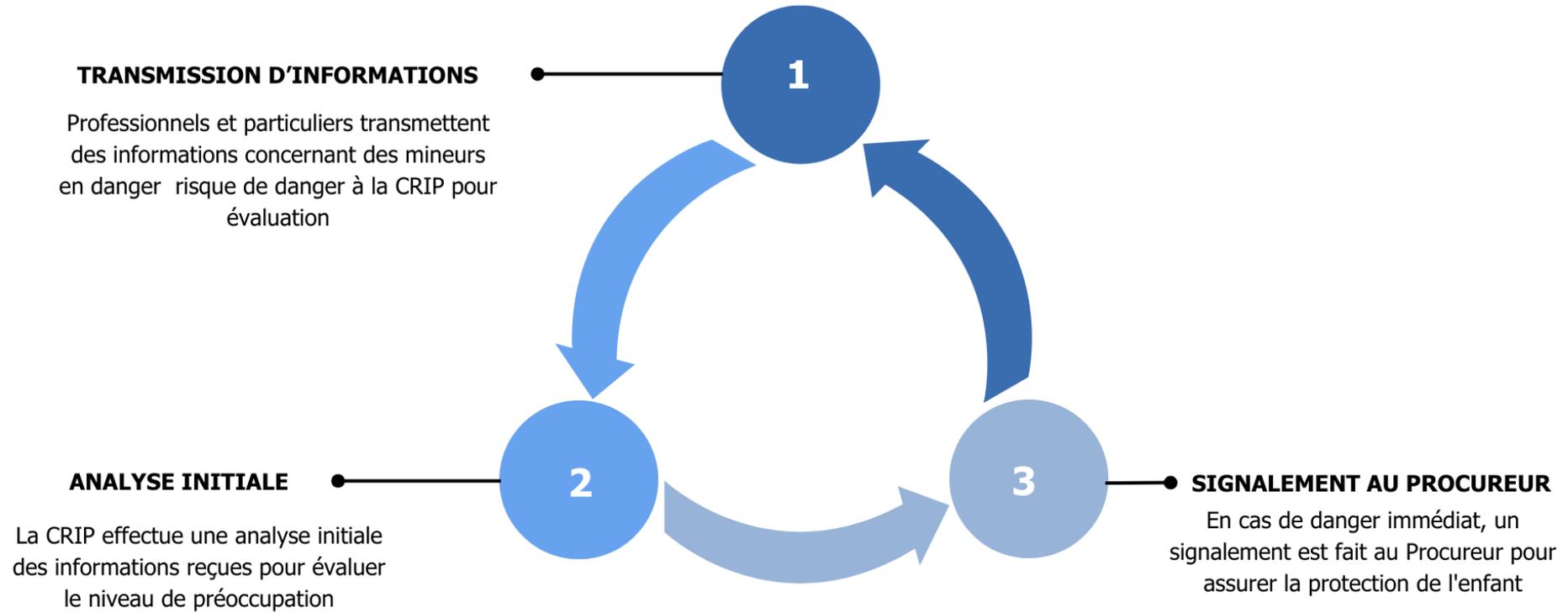
Intégration dans le parcours COCON : La PMI a intégré le parcours COCON qui assure un suivi des enfants vulnérables de 0 à 5 ans . Des partenariats sont établis avec divers professionnels de santé pour garantir la meilleure coordination dans le parcours de soins de ces enfants.



AXE REPERER

La **Cellule de Recueil et de Traitement des Informations Préoccupantes (CRIP)** a pour mission d'analyser et de centraliser toutes les informations préoccupantes relatives aux mineurs, garantissant ainsi une réaction rapide et coordonnée pour évaluer les risques et protéger les enfants.

AXE REPERER



AXE REPERER – CHIFFRES CLES CRIP 2024



Depuis 2022 : le nombre d'informations préoccupantes entrantes (IE) ne cesse de croître (+27%).



En 2024 : 16% des IE ont fait l'objet d'un classement sans suite.



A noter : + 85% des IE provenant du secteur médical en 2024.

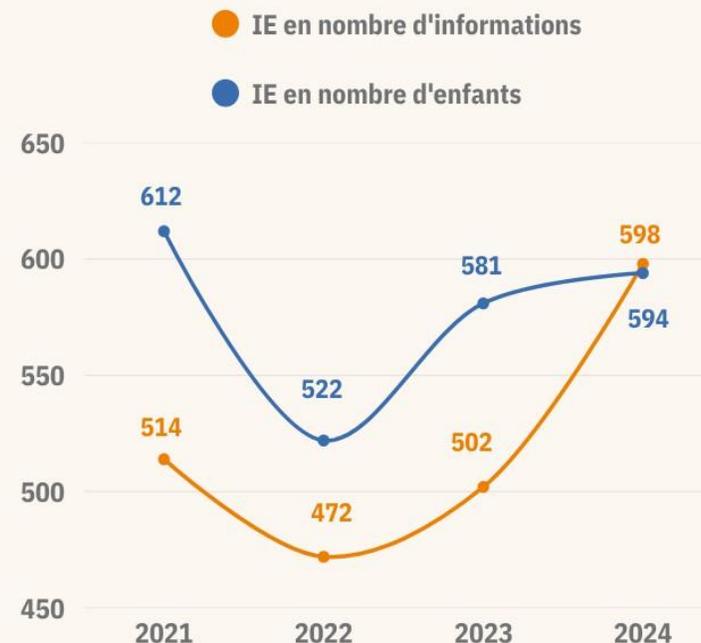


Motifs liés à la nature du danger : moralité, santé psychologique et sécurité sont passés de 25,4% à 33,2%



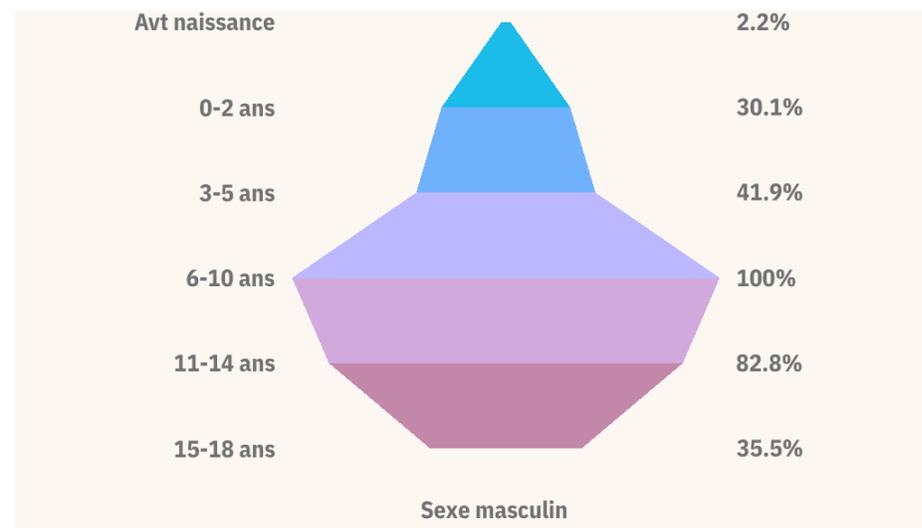
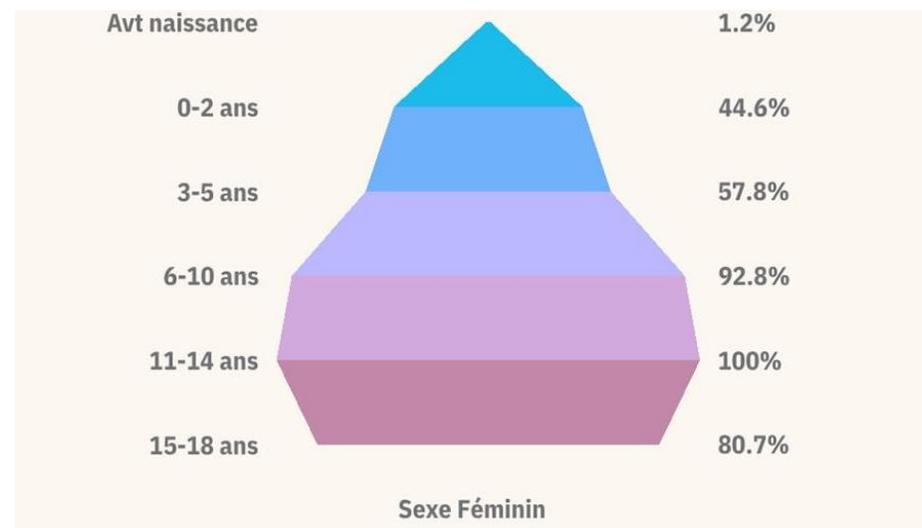
Tendance : 275 IE au 31/05/2025 (stable par rapport à 2024)

Evolution du nombre d'informations préoccupantes (IP) entrantes à la CRIP



AXE REPERER – CHIFFRES CLES CRIP 2024

Les garçons (âgés de 6 à 10 ans) sont concernés par une IE plus tôt que les filles (âgés de 11 à 14 ans). **Quelque soit le sexe de l'enfant, la situation est préoccupante pour les tout-petits, Parmi ceux âgés de 0 à 6 ans, 18% des enfants concernés par une information entrante préoccupante ont moins de 1 an.**



AXE REPERER – CHIFFRES CLES ASE 2024



Depuis 2022 : le nombre d'informations de signalements ne cesse de croître (+132%).



44% des signalements proviennent de partenaires dont très majoritairement l'éducation nationale



Tendance : 140 signalements transmis au 31/05/2025 (dont 71 par le département et 69 par les partenaires) (stable par rapport à 2024)

Evolution du nombre de signalements transmis au Procureur



AXE REPERER – CHIFFRES CLES 2024

La situation des violences familiales en Creuse est préoccupante, avec une augmentation notable des cas signalés. Cela requiert une réaction immédiate et des interventions ciblées pour protéger les victimes et prévenir la récurrence de ces actes. Toutefois :

- Une **législation évolutive** vise à garantir la sécurité des enfants en tout lieu et à tout moment, en mettant en œuvre des mesures préventives pour éviter les violences.
- La **collaboration entre la Cellule de Recueil et de Traitement (CRIP) et la cellule d'Intervention Précoce (IP)** est essentielle pour garantir une réponse coordonnée. La durée moyenne entre la demande d'évaluation transmise par la CRIP et la rédaction du rapport par les travailleurs est de 96 jours.
- Le **bon maillage territorial** facilite l'accès aux ressources de soutien pour les victimes de violence, garantissant ainsi une réponse appropriée et rapide et des actions de prévention.

AXE REPERER – PERSPECTIVES

2025

Projet de participation de l'UEMO aux missions d'évaluations des IP (programmation envisagée d'une rencontre en 2025 pour évoquer l'élaboration d'une convention en ce sens)

2026

Conférence ODPE23 sur la parentalité et les violences intrafamiliales permettant d'outiller les professionnels

2026-2027

Au niveau national : un travail de réflexion est engagé par la DRESS et les départements sur la mise en place d'indicateurs de suivi sur les informations préoccupantes afin d'avoir le même niveau de langage de saisie entre les différents départements



AXE ACCOMPAGNER

Cet axe explore les principales initiatives et résultats concernant l'Aide Sociale à l'Enfance, mettant en lumière les chiffres clés pour 2024. **Cela inclut une attention particulière sur les mesures judiciaires et l'importance du soutien familial dans le parcours des enfants.**

AXE ACCOMPAGNER – CHIFFRES CLÉS ASE

1

1 042
enfants et
jeunes majeurs
accompagnés
(dont 141 MNA)
soit 4,97% de la
population 0-19
ans (20 459)

2

**Entrée plus
précoce des
enfants :**
parmi les 0-2
ans: 56% des
enfants ont
moins de 1 an en
2024 (50% en
2023)

3

Enfants avec
une double
vulnérabilité :
**près de 31% de
mineurs et
majeurs avec
une
notification
MDPH**

4

Tendance 2025 :
**995 enfants et
jeunes majeurs
accompagnés
au 31/05/25 (-
7% par 2024 sur
la même
période)**

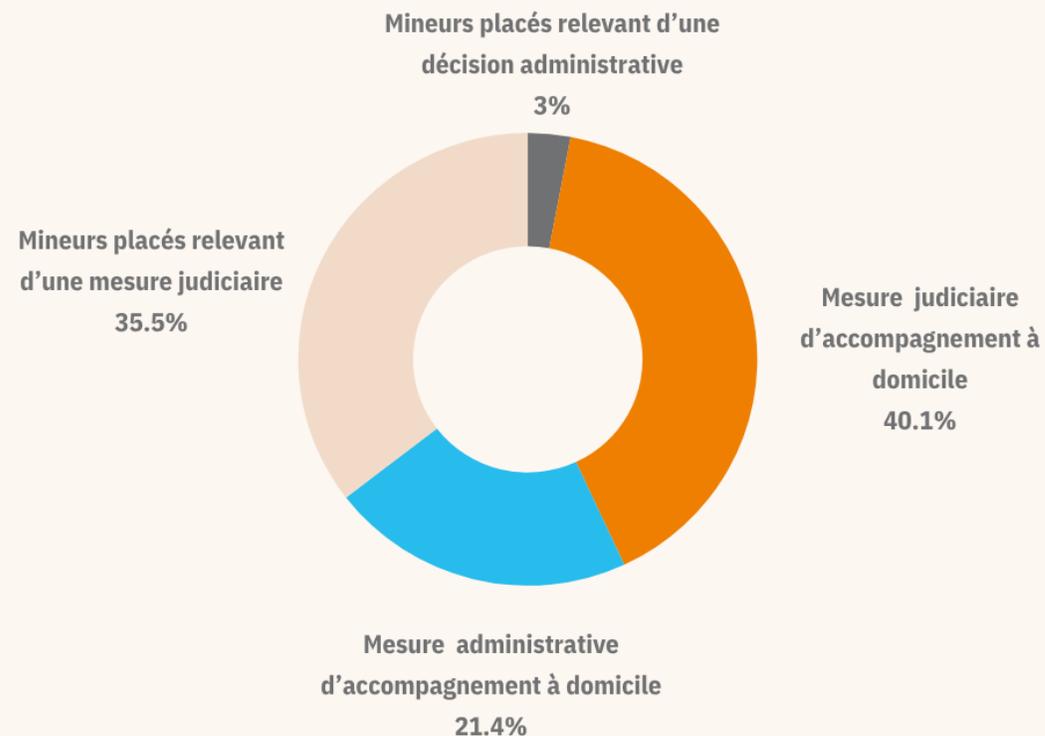
AXE ACCOMPAGNER – CHIFFRES CLES ASE 2024

Depuis 2021, une diminution des mesures judiciaires d'accompagnement à domicile a été observée: -19% pour les AEMO et -31% pour les AGFB, et des mineurs placés sous mesure judiciaire : 14%, témoignant d'une tendance vers des alternatives à la séparation familiale.

Tendance 2025 :

- Baisse des mineurs relevant d'une mesure judiciaire : 8%
- Diminution des mesures judiciaires d'accompagnement à domicile : 3%

Comparatif entre les prestations et les mesures

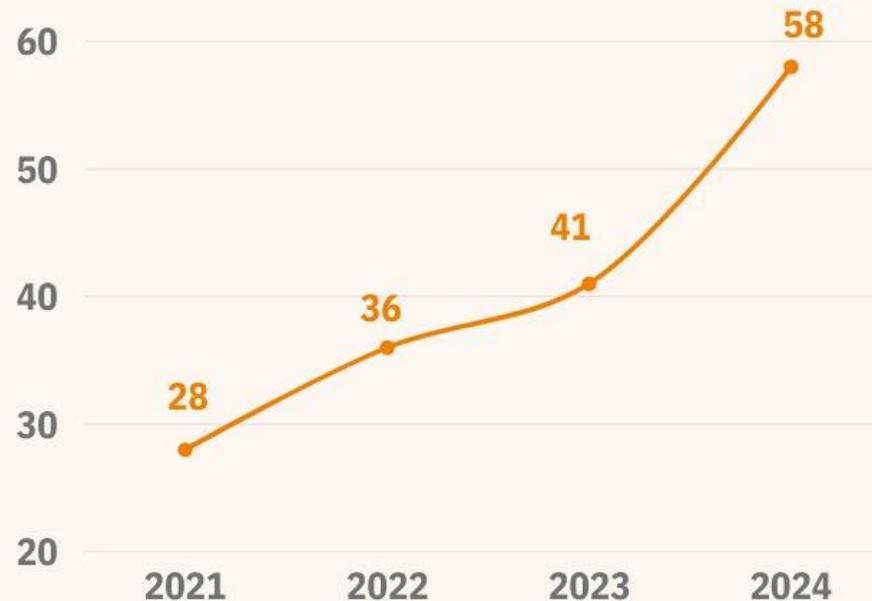


AXE ACCOMPAGNER – CHIFFRES CLES ASE 2024

- Hausse des pupilles de l'état passant de 1 en 2021 à 23 en 2024
- Augmentation des accueils mère mineur ou majeur enfants de 55% en 4 ans

Tendance 2025 : 37 mesures administratives au 31/05/25 avec les mêmes observations constatées en 2025

Les admissions en placement administratif au cours de l'année

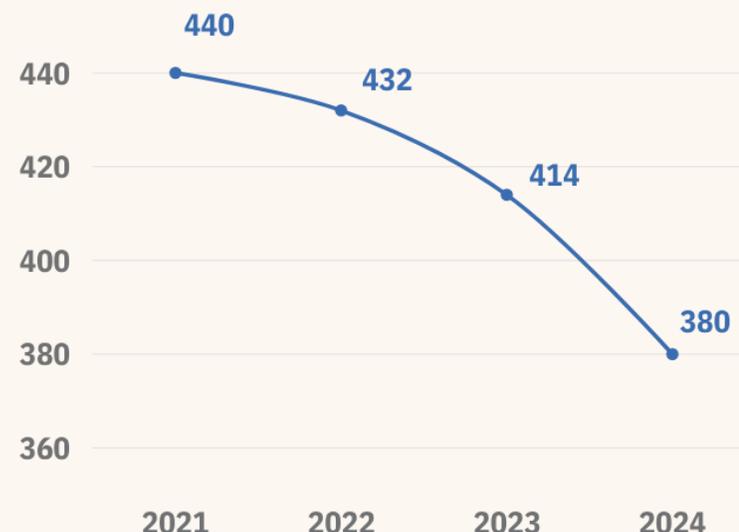


AXE ACCOMPAGNER – CHIFFRES CLES ASE 2024

- Baisse des mesures de placements au titre de l'assistance éducative de 13% depuis 2021
- Diminution des placements au titre des Tiers Digne de Confiance : 32% depuis 2021

Tendance 2025 : 294 placements judiciaires (dont 262 placements au titre de l'assistance éducative en baisse de 11%)

Les admissions en placement judiciaire au cours de l'année (Hors MNA)



AXE ACCOMPAGNER – FAITS MARQUANTS ET PERSPECTIVES 2025

01

133 assistants familiaux (335 places) : soutenir le recrutement et la formation des assistants familiaux pour garantir un environnement stable et sécurisant pour les enfants

02

13 établissements (205 places) : disposant d'une autorisation d'ouverture délivrée par le département de la Creuse (CDEF, MECS Bosgenet et 10 Lieux de vie et d'Accueil).

03

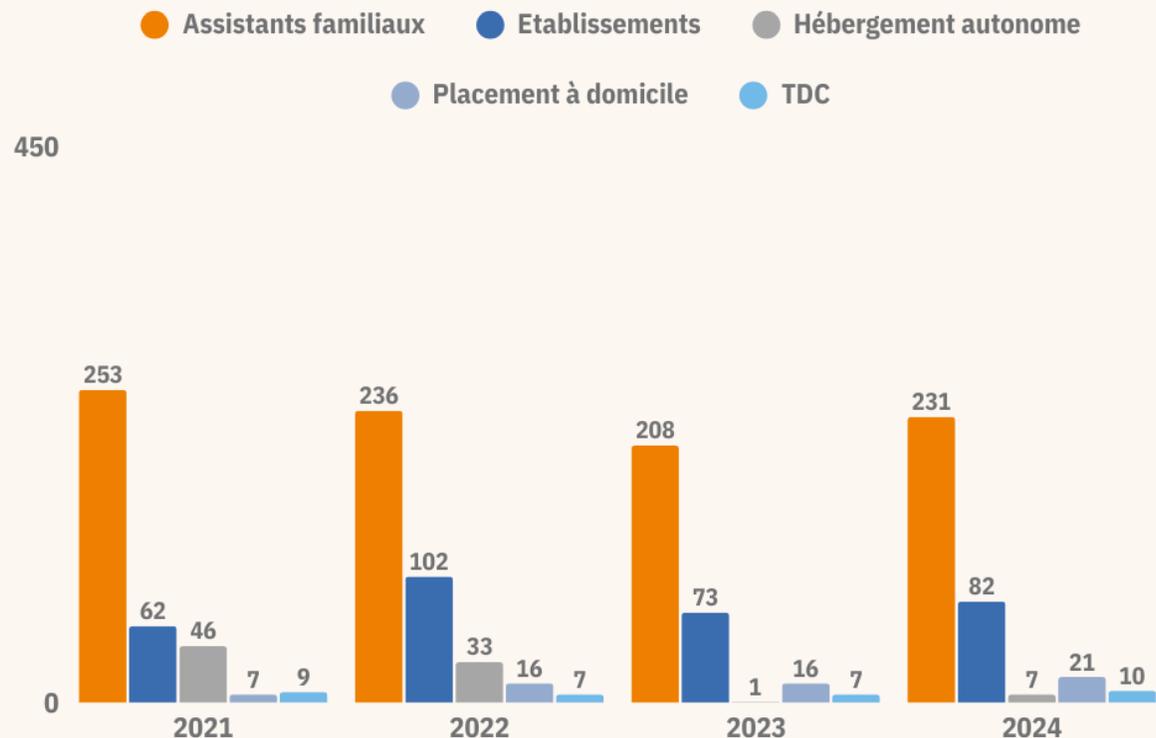
Etablissement pour l'accueil de publics spécifiques : ORIGAMIE, LVA, ALEFPA, UEMO-PJJ23

AXE ACCOMPAGNER – OFFRE D'ACCUEIL

L'accueil familial est le 1er type de placement dans le département avec **133 assistants familiaux (dont 13 nouveaux recrutements en 2024)**. Ce mode d'accueil doit être, néanmoins, soutenu pour maintenir un bon ratio d'occupation et de qualité des services pour répondre à tout type d'accueil. **En effet, le taux d'occupation est de 68% (72% en 2023)**.

Les enfants, à partir de 6 ans, peuvent être accueillis au sein des ESMS. **Hors CDEF, 54% des enfants accueillis sont des enfants confiés de l'ASE23.**

Prise en charge des mineurs et majeurs par type de dispositif (Hors MNA)



AXE ACCOMPAGNER – CHIFFRES CLES 2024

L'accueil d'urgence est assuré :

- Pour les enfants avant et après 6 ans, par **3 assistants familiaux : 20 enfants accueillis pour 453 jours en 2024.**
- Pour les enfants à partir de 6 ans, par le **CDEF dont la mission prioritaire est l'accueil d'urgence.** En 2024, 57 jeunes ont été pris en charge dont 42% de primo-accueillants en 2024. 49% des accueils sont inférieurs à 6 mois relevant de l'accueil d'urgence et 50% de ces jeunes sont ensuite orientés en famille d'accueil à la sortie du CDEF.

AXE ACCOMPAGNER – CHIFFRES CLES 2024

L'accueil de publics spécifiques :

- **ESMS** : LVA Le Soleil Levant (1 place pour l'accueil d'une jeune mère enfant) ; LVA wagon de l'espoir (pour l'accueil de jeunes filles à partir de 12 ans et 1 place dans le cadre de mesures pénales) ;
- **UEMO-PJJ 23** : prise en charge des mesures judiciaires confiés par les magistrats dan le cadre civil et pénal en accompagnement et en investigation éducative. **209 jeunes pris en charge (+30% par rapport à 2023) et 327 mesures judiciaires (+23% par rapport à 2023). Dans le cadre des activités de jour : 10 jeunes sur 24 (41%) ont un double suivi PJJ/ASE.**

AXE ACCOMPAGNER – CHIFFRES CLES 2024

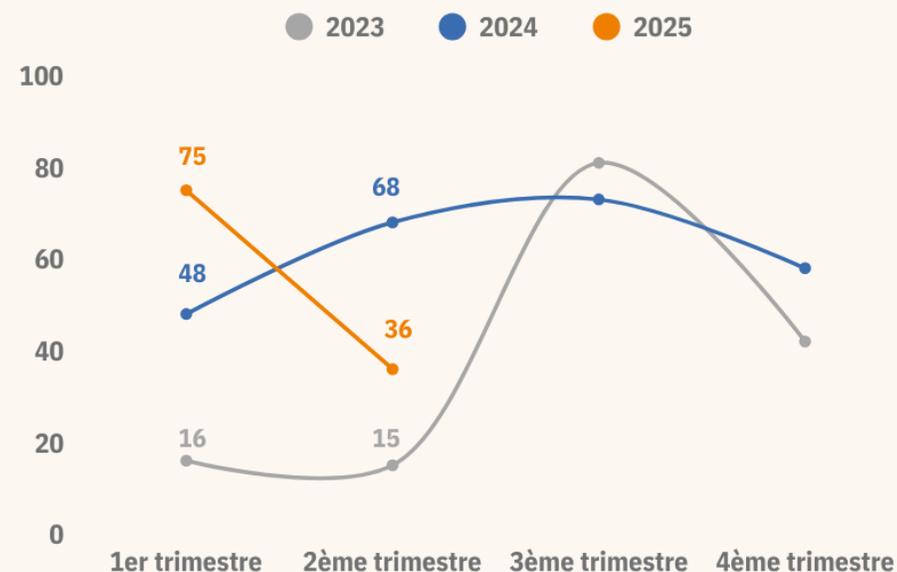
- **ALEFPA** sur l'accompagnement de jeunes et adultes en difficulté sociale, en situation de handicap ou avec des problèmes de santé disposant de 2 structures :
- **DITEP Le Petit Prince** accompagnant des enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 20 ans : au 31/12/2024, **34 jeunes mineurs accompagnés dont 16 jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance (soit 47%), 9 jeunes majeurs dont 4 jeunes bénéficiant d'un CJM (soit 44%).**
- **DIAP** pour l'accompagnement des personnes en situation complexe : **8 jeunes mineurs dont 6 jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance (soit 75%). Pas de jeunes majeurs accompagnés sur cette structure bénéficiant d'un CJM.**

ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MNA - ORIGAMIE

En 2024, l'année a été marquée par une file active importante de **247 jeunes se déclarent mineurs et mises à l'abri** générant ainsi une charge importante en termes d'accueil et d'accompagnement initial **(+60% entre 2023 et 2024)**.

Au 31 décembre 2024, ORIGAMIE accompagnait **134 jeunes MNA, dont 109 pris en charge par l'ASE et 25 en situation de Mise à l'Abri**. 7 jeunes ex-MNA sont accompagnés par les services de l'ASE dans le cadre d'un CJM.

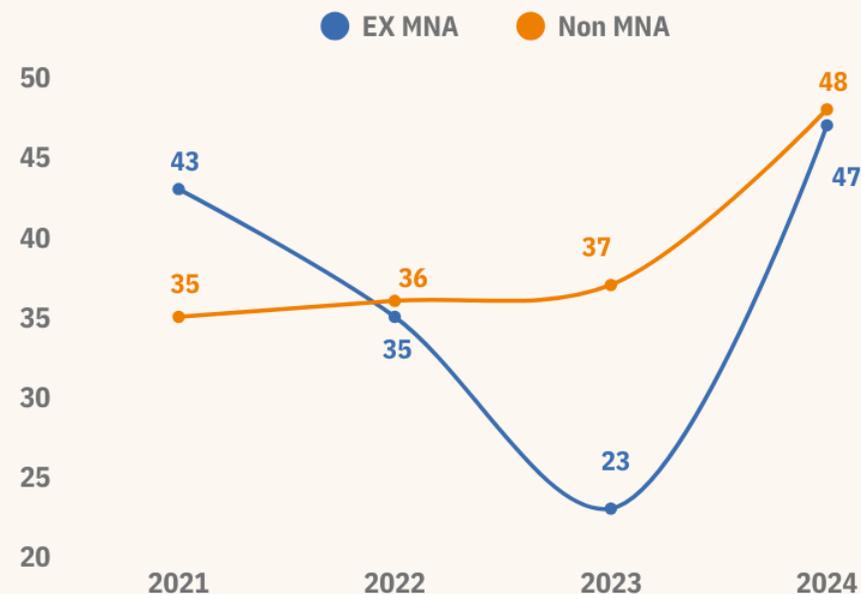
Evolution trimestrielle des jeunes se déclarant mineurs et mis à l'abri



ZOOM SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES MAJEURS

En 2024, 95 jeunes adultes de 18 ans et plus ont bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance. Ils représentent 9% de l'ensemble des enfants et jeunes suivis en protection de l'enfance en Creuse. 83% des jeunes disposent d'un placement en cours très majoritairement en famille d'accueil. La durée moyenne d'accompagnement en contrat jeune majeur est de 18 mois.

Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un CJM sur l'année



ZOOM SUR LA SANTE DES JEUNES EN CREUSE - PEP23

01

CAMPS : 127 enfants accompagnés - 21,40% d'enfants avec un dossier MDPH (10,20% en 2023) - 44 primo-accueillants.

02

CMPP : 504 enfants accueillis - 18,50% enfants avec un dossier MDPH et 144 primo-accueillants.

03

MDA : 208 situations dont 76% nouvelles et motif de venue : 62% pour santé somatique et psychique. 1366 élèves pour des actions de prévention en milieu scolaire.

ZOOM SUR LA SANTE DES JEUNES EN CREUSE – CHS LA VALETTE

01

CMP : 294 enfants suivis
don't 43% primo-
accueillants.

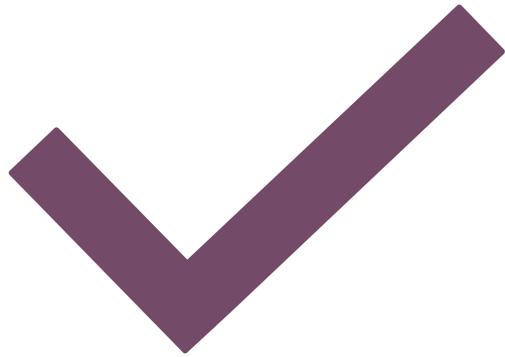
02

LOKALADO : 379 jeunes
suivis dont 55% primo-
accueillants

03

HDJ : 20 enfants suivis et
hausse du nombre de
primo-accueillants sur
HDJ La Souterraine avec
l'arrivée d'un médecin 1
semaine par mois

PERSPECTIVES DE L'ODPE23



- Formation : RFA et conférence ODPE23 ;
Lancement du recueil des besoins en formation
auprès des partenaires
 - Veille professionnelle : lettre info ODPE23 ;
Poursuivre l'actualisation de la page ODPE23
 - Participation des jeunes : poursuivre le travail
engagé sur la participation des jeunes
 - Etude : lancement de l'étude sur les enfants
avec une double vulnérabilité
-



BILAN 2024 DES ÉVALUATIONS DES ESMS

METHODOLOGIE DES CONTROLES

01

Les contrôles sont basés sur une grille d'évaluation standardisée, et des entretiens, incluant la qualité des services, l'accueil des enfants, et la conformité réglementaire et des entretiens auprès des enfants.

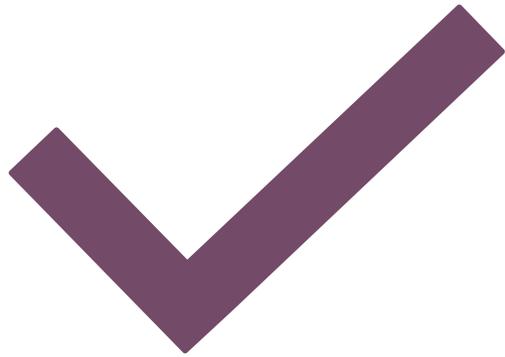
02

Pour l'année 2024 : des thèmes du contrôle : Prise en charge des enfants, Gestion des prestations financières pour les jeunes, Alimentation / Repas.

03

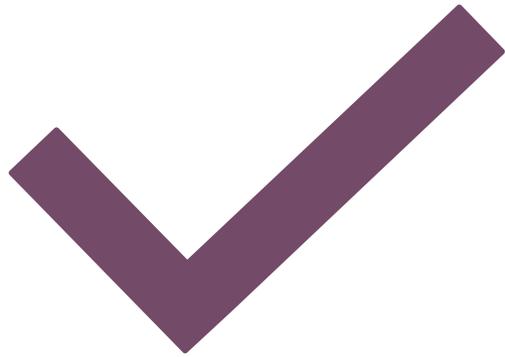
3 agents habilités et assermentés pour le contrôle des établissements

RESULTATS DES EVALUATIONS



- 11 ESMS sur 13 ont été contrôlés représentant un taux d'évaluation de 84,62 %.
 - 1 fermeture d'établissement en 2024
 - 2 événements indésirables
 - Pas de dysfonctionnements relevés en termes d'accueil et de sécurité pour 10 ESMS remettant en cause l'agrément délivré par le département
-

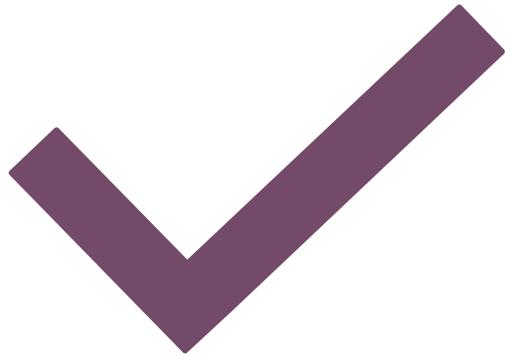
RESULTATS DES EVALUATIONS



- Points révélés concernant principalement administratifs : transmission des états de présence, des évaluations externes, des documents actualisés (projet d'établissement), contrôle du FIJAIS
 - Points en termes de sécurité : panneaux de sécurité, stockage des médicaments
-

RESULTATS DES EVALUATIONS

- Points révélés en termes d'accueil :
rédaction du projet de vie, repas,
investissement des lieux, gestion de
l'usage des tabacs, gestion de l'argent
de poche





SUIVI DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



SCHEMA DEPARTEMENTAL

Le schéma départemental sert de feuille de route pour l'organisation et la mise en œuvre des actions de protection de l'enfance. **Il est élaboré en concertation avec divers acteurs du secteur pour assurer une réponse cohérente et adaptée aux besoins des enfants.**

SUIVI DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

AXE	OBJECTIFS	REALISATIONS 2024
Axe 1 : Coopérer ensemble pour les enfants	Identifier toutes les actions et compétences possibles par territoire (soutien à la parentalité)	Action en cours
Axe 2 : Renforcer la prévention	Créer une maison des parents enfants	Ouverture du lieu d'accueil parents enfants sur la CAGG en2024
Axe 3 : accueillir et protéger l'enfant	Soutenir l'accueil familial	Participation à la conférence ODPE 2025 (40 ASSFAM), à des séminaires et groupes de travail
Axe 3 : accueillir et protéger l'enfant	<p>Systematiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)</p> <p>Créer les outils relatifs à l'accueil de l'enfant</p>	Poursuite de l'expérimentation du comité des jeunes en 2024 et création d'un guide sur la Protection de l'enfance à destination des jeunes

SUIVI DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

AXE	OBJECTIFS	REALISATIONS 2024
Axe 4 : sécuriser et aider à l'autonomie des enfants	Veiller au respect du parcours de l'enfant	Mise en œuvre du PPE dans les UTAS
Axe 4 : sécuriser et aider à l'autonomie des enfants	Poursuivre la mobilisation des ressources parentalité	Action en cours
Axe 3 et 2 : coopérer ensemble pour les enfants et accueillir et protéger l'enfant	Renforcer la formation des professionnels Créer une culture commune des professionnels Création d'un réseau de prévention Développer les coordinations locales	<ul style="list-style-type: none"> • 4^{ème} conférence ODPE sur la thématique : « Psychotraumatisme chez l'enfant et l'adolescent » • Poursuite de la recherche formation-action sur les BFE • Réactivation des 4 groupes de travail ODPE
Axe 1 : coopérer ensemble pour les enfants	Systematiser un volet « maîtrise des risques » dans les schémas départementaux de protection de l'enfance, incluant un plan de contrôle des établissements et services	<ul style="list-style-type: none"> • Habilitation d'une 4^{ème} personne (EC) • Formation en juin 2024 des 4 agents au contrôle des ESMS par IPP Formation